

FICHE FINANCIERE (à rendre obligatoirement pour l'inscription)

Demande d'inscription à la demi-pension année scolaire 2018-2019

Madame et (ou) Monsieur

Adresse :

Adresse mail (indispensable) :

Téléphone domicile ou portable ou professionnel :

Nom de l'élève

Prénom

Classe Boursier : oui non (concerne uniquement les boursiers de la seconde à la terminale, les bourses des étudiants en classes préparatoires étant gérées par le C.R.O.U.S.).

1. Les formules dans le cadre exclusif du forfait :

Entourer la formule et, le cas échéant, les jours retenus :

-Forfait 5 jours

-Forfait 4 jours fixes : jours choisis : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

-Forfait 3 jours fixes : jours choisis : lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi

Les jours sont fixes et non modifiables en cours de trimestre.

2. Pièces à joindre pour l'inscription :

Nouveaux élèves et anciens élèves :

Attestation de la caisse d'allocations familiales :

A : Allocataire CAF Ile de France : Attestation CAF

Une attestation de la Région peut être éditée à partir de la calculette disponible sur le site www.iledefrance.fr/equitables; les familles voudront bien joindre alors une copie des pièces justificatives suivantes : intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer, intégralité du livret de famille, prestations familiales du dernier mois.

B : Allocataire CAF hors Ile de France : Attestation de quotient familial à télécharger sur le site de la CAF du domicile.

A défaut de ces attestations, le tarif le plus élevé s'applique systématiquement.

Nb : l'attestation est valable pour l'année scolaire.

Fournir aussi :

Une photo récente (format 2,5cmx 3cm), nom et prénom au dos.

Un relevé d'identité bancaire (pour paiement bourses et remboursement trop-perçus voyages ou demi-pension)

3. Tarifs forfaitaires : du lundi 3 septembre au vendredi 21 décembre 2018

Forfaits		5 jours	4 jours	3 jours
Prix unitaire	Tranches	70 jours	56 jours	42 jours
1,20 €	A	84 €	67,20 €	50,40 €
1,40 €	B	98 €	78,40 €	58,80 €
1,60 €	C	112 €	89,60 €	67,20 €
1,80 €	D	126 €	100,80 €	75,60 €
2,00 €	E	140 €	112,00 €	84,00 €
2,20 €	F	154 €	123,20 €	92,40 €
2,40 €	G	168 €	134,40 €	100,80 €
2,70 €	H	189 €	151,20 €	113,40 €
3,20 €	I	224 €	179,20 €	134,40 €
3,70 €	J	259 €	207,20 €	155,40 €

4. Paiement de la demi-pension

Les paiements seront reçus du 3 au 29 septembre 2018, soit par chèque, libellé à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE DU LYCEE CHARLEMAGNE, soit en espèces (voir modalités auprès du service d'intendance à la rentrée).

L'attention des familles de demi-pensionnaires est attirée sur la nécessité de respecter ce large délai de paiement, qui permet de choisir le forfait en fonction de l'emploi du temps.

L'ensemble des règlements est à effectuer avant le 30 septembre 2018, afin d'éviter à l'établissement des relances coûteuses.

La carte de cantine est obligatoire pour accéder au self.

Les familles boursières (de la seconde à la terminale uniquement) sont invitées à attendre communication, dans le courant du trimestre, du montant net à régler.

Un code d'accès au logiciel de demi-pension est remis, par mail, aux familles des nouveaux élèves demi-pensionnaires.

Les familles des anciens élèves sont invitées à visualiser leur compte sur le site de demi-pension (accessible par le site internet du lycée) avant de procéder au règlement.


Madame, Monsieuront pris connaissance des conditions d'inscription à la demi-pension et s'engagent à s'y conformer.

Dateet signature(s) du (ou des) parent(s) :

Les familles en difficulté peuvent solliciter une aide financière, les dossiers sont à demander à l'adresse :

dpcharlemagne@gmail.com

Cette adresse est dédiée à toute question relative à la demi-pension.

L'agent comptable

S. LAMANT



Le Proviseur

C. HESPEL

